

Motion des élus
Déposée au C.A du
le / /2014

La réforme des épreuves de langues vivantes au Baccalauréat, en application depuis l'an dernier, consiste en la mise à place d'épreuves en cours de formation.

Si le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, les modalités des nouvelles épreuves sont inacceptables. En effet, l'organisation d'épreuves locales aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre pose de nombreux problèmes, déjà relevés l'an dernier :

a. L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date varie d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèvent de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépend des choix des équipes de direction.

b. L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargent d'examiner leurs élèves.

c. Le volume d'heures d'interrogation orale désorganise considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements.

d. Le travail demandé aux enseignants de langue entraîne une charge supplémentaire, une augmentation de la pression exercée sur eux et une confusion de genres puisqu'ils deviennent formateurs-concepteurs et examinateurs.

Par conséquent, le C.A du lycée demande que les modalités de passation de ces épreuves soient annoncées en conseil d'administration, rappelle que la responsabilité de l'organisation des épreuves relève bien du chef d'établissement et non des collègues de langues vivantes et réclame le retour à des épreuves terminales nationales dans les plus brefs délais.

En outre, concernant la CO nous demandons des copies anonymées, un sujet venant de la Banque de Données Académique, des heures banalisées pour faire passer les différentes Langues Vivantes ainsi que pour la concertation-correction.

Quant aux épreuves d'EO, il nous semble primordial que ces épreuves se passent le plus tard possible afin que les enseignants puissent traiter au mieux le programme. Nous demandons également à ce que ces épreuves se passent sur des journées banalisées ainsi que l'échange de candidats dans un souci d'équité et de respect du caractère anonyme du diplôme.

Enfin, concernant le 2nd oral d'ETLV nous demandons également à ce que ces épreuves se passent sur des journées banalisées